

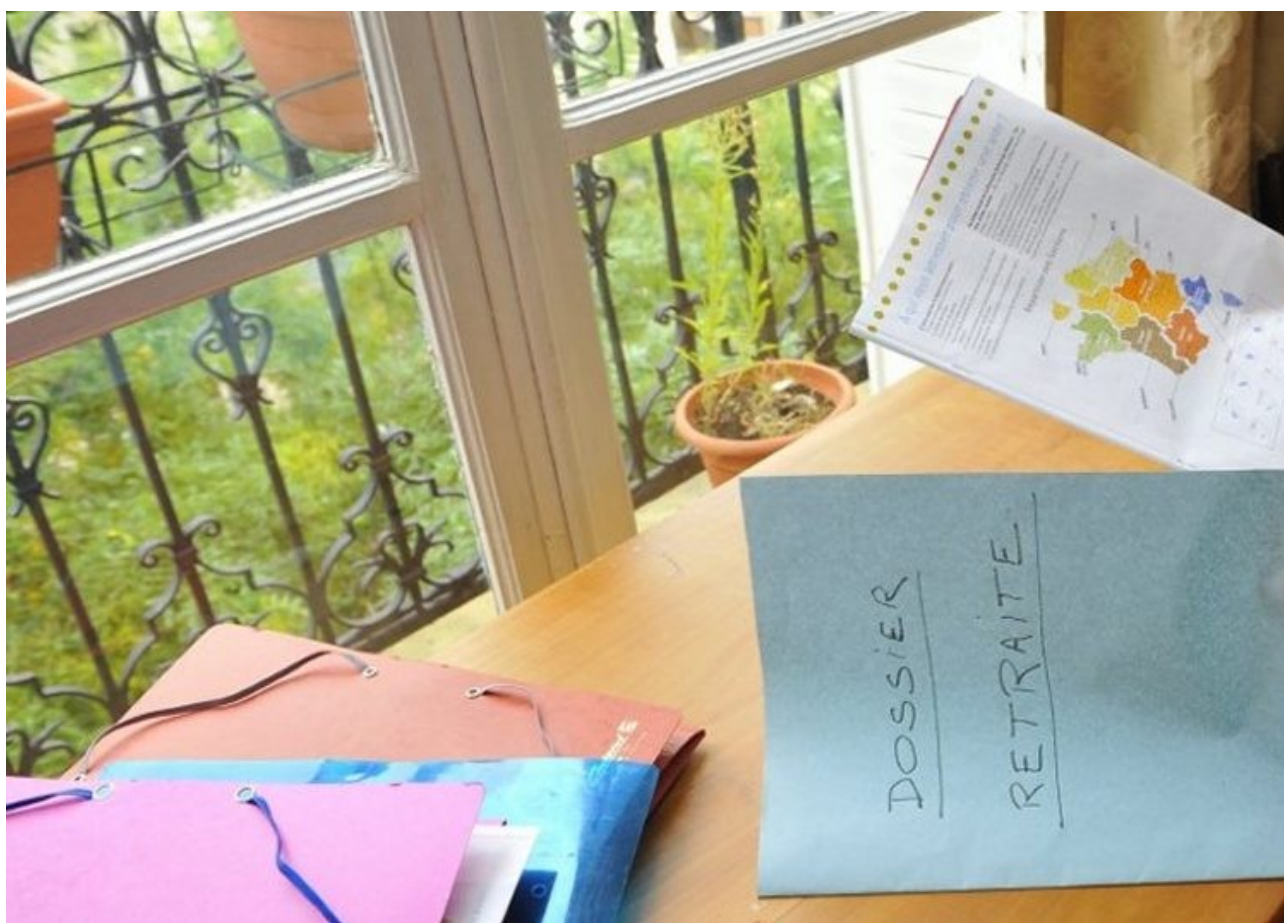


S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉFORME DES RETRAITES : LES RÈGLES D'INDEXATION EN DÉBAT

Publié le 27 février 2019 - Par Jérôme CITRON - CFDT

Après la question de l'âge minimal de départ, le 25 janvier dernier, la rencontre bilatérale sur la réforme des retraites du 19 février était consacrée aux fameux « points retraite » du nouveau système, et plus particulièrement à leur revalorisation dans le temps.



Le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye a évoqué le retour à une indexation des droits à la retraite sur les salaires. Une petite révolution car, depuis 1993 et la réforme Balladur, les salaires portés au compte (qui servent au calcul de la retraite) sont indexés sur les prix – ce qui est beaucoup moins avantageux pour les salariés mais moins coûteux pour le système. Le retour à l'indexation sur les salaires est donc « *une annonce séduisante pour les actifs et un signe encourageant quant à la suite des discussions sur le nouveau système* », souligne le secrétaire national Frédéric Sève.

Mais attention, cette annonce ne signifie pas que les pensions seront-elles aussi indexées sur les salaires. Le haut-commissaire laisse entendre, au contraire, que la revalorisation des points et celle des pensions ne seront pas calculées de la même manière. Pour les retraités, le scénario envisagé serait davantage une revalorisation sur les salaires, mais avec un coefficient minorant afin de limiter le coût d'une telle mesure. « *Sur le principe, c'est également une bonne nouvelle par rapport au système actuel, mais toute la question est le niveau du coefficient minorant. Aujourd'hui, nous n'en savons pas plus* », résume Frédéric Sève.

La prochaine rencontre bilatérale aura lieu le 6 mars avec – encore – un sujet sensible : les catégories actives de la fonction publique et les régimes spéciaux. Les discussions se poursuivront sur la gouvernance (19 mars), la solidarité (3 avril), à nouveau la gouvernance (18 avril) et, enfin, le cumul emploi-retraite (9 mai). À l'issue de ces bilatérales, une réunion avec l'ensemble des partenaires sociaux devrait conclure ce cycle de concertation.

Par Jérôme Citron